

1/7  
Embargo, 29/6/66- 12 heures

ADDRESS

to the European Parliament

by

Professor Dr. WALTER HALLSTEIN

President of the Commission  
of the European Economic Community

introducing the Ninth General Report  
of the Commission of the European Economic Community

Strasbourg

29 June 1966

1. The most important event during the period covered by the Report, the crisis, has already been discussed specifically by this House - on 24 September, 20 October and 25 November 1965, and on 20 January and 9 March 1966 - in debates on a draft resolution and on the activities and situation of the Community. There is therefore no need for me to deal with this subject today. In any case it is still too early to pass final judgement on the crisis, as we are still involved in its repercussions and cannot yet consider what happened with sufficient detachment.

I have the honour to introduce the General Report to this House at a time when it is important to look back at the second stage in the establishment of the Common Market, which now lies behind us. The Parliament itself expressed this wish when, on 10 March 1966, it asked the Commission "to submit to it in due time a report on the results of the Community's activity during the second stage of the transition period, comparing them with the Commission's Action Programme of October 1962, and on the programmes of work pursuant to it adopted by the Council of Ministers". The Parliament also considered it desirable that this report should contain, "in addition to a summary of what had been achieved in the second stage, an Action Programme for the Community during the third stage".

Today I can endeavour to meet only the first part of this wish. It would be premature at this point for the Commission to try to give a comprehensive view of the necessary development of the Community during the third stage and of the matters on which the Commission will concentrate. It goes without saying, however, that the Commission will keep the wish of this House in mind.

I hope you will therefore allow me today to concentrate mainly on what has already been achieved - to try, that is, to make some sort of assessment in the light of our Action Programme of October 1962, which is still as valid for us as it ever was.

2. The Community - and this is the first point of the assessment - has completed the second stage, and on 1 January of this year it entered the third stage. Under the Treaty, this was the earliest possible moment - a result which was perhaps not altogether to be expected as a matter of course. In spite of the crisis, in spite of political and institutional disagreements, we have thus entered the final stage of the transition period without any delay.

At the beginning of the assessment, a second point deserves to be stressed: in the second stage the Community institutions and organs established by the Treaty, and the prescribed co-operation between them, have shown themselves equal to the tasks laid upon them by the Treaty. Even more, it has become clear that they are absolutely essential for the development and administration of the Community. Either they function as the Treaty prescribed, in which case the Community is able to advance, or else they do not function at all, and then the Community stagnates - this experience has since been fully confirmed. There is no other way.

Constitutional co-operation between the Community organs has stood the test, particularly in the recent negotiations which led up to the successful outcome of 11 May and in which my friend M. Marjolin and my colleagues in the Commission played a particularly important part. This gives us reason to look to the future with some confidence. Although the

Treaty on the merger has not yet come into force, the institutions, after the break from June to January, are again playing the part assigned to them by the Treaty - this is what really matters and much of the rest is secondary! Of course, the experience of the European constitutional crisis suggests that careful attention should be paid to further institutional development. The supervisory function of the Parliament, sensibly and clearly exercised, is essential in this respect, even though it has not yet been strengthened as hoped - which is certainly not the fault of the Commission!

3. In keeping with the established practice, I shall begin the next part of my review of the state of the Community with the customs union, which is of course the whole basis of our enterprise. We have now come to the end of this tradition, in that it will not be possible in future to say anything more on this subject, except that customs union will be complete on 1 July 1968. Of the very important decisions taken by the Council on 11 May of this year, this is one of the most significant.

When this decision has come into effect, the European customs union will have taken nine and a half years to materialize. For many, this pace is too rapid; for others, the period is too long. The Commission should in fact also be included in the second category, because it had suggested 1 January 1967 in its Action Programme; later however, in its last proposal on the subject, it had to suggest 1 July 1968 as a compromise solution.

It is hard to say how far postponement of the date for customs union is the result of the crisis. Certainly, had it not been for the disagreement on institutional questions, the negotiations on the financing of the agricultural policy, and thus also on customs union, could have been concluded

earlier than in May 1966. But whether this would necessarily have meant an earlier date for the free movement of goods is not certain. The completion of customs union cannot be separated from the free movement of agricultural products, but the latter depends on common prices and it has become clear that a period of one to two years is necessary before the latter can be introduced.

The impatient, as also the waverers, should however bear in mind that the postponement of the date is a matter not of years but of months, and that the fact that a date has been fixed at all for the completion of customs union is more important than certain variations in timing. When making their future plans European business circles now know for certain that the Community has fixed a definite starting-point for its subsequent policy. There can be no doubt that this date for the completion of European customs union will be one of the important dates in the history of European unity.

Thus, where customs union is concerned, we have reason to be satisfied with the second stage, during which the foundations were laid for the final result which has now been achieved. There is no reason for the Commission to modify the view that it expressed in its Action Programme, that customs union was the right starting-point for a powerful impetus to the development of a single economy comprising the six Member States.

4. The Community has not been able to make such spectacular progress in eliminating tax frontiers, the second general obstacle to the free movement of goods. From the beginning it was to be expected that progress in this field would be slower - as the Commission did indeed point out in its Action Programme - because the elimination of tax barriers cannot be achieved simply by lifting specific frontier measures but, as for agriculture,

necessitates the development of a common policy. To be sure, the crisis has slowed the work down, but it hardly affects the dates of the various stages for the dismantling of tax frontiers.

As a result of the work done during the second stage, the Council was, however, able to take a decision of principle on this subject on 11 May, to the effect that the realization of the Common Market requires the elimination of all economic barriers and that this involves the progressive elimination of tax frontiers.

It has not yet been possible to fix a date for the dismantling of tax frontiers. The Council has merely agreed to take a decision on the Commission's two proposed directives on the introduction of a harmonized system of tax on value added by the beginning of next year. The Commission is confident that this will enable a breakthrough to be made in the field of taxation also.

5. On the thorny question of indirect frontier barriers - such things as "charges having an effect equivalent to customs duties", "measures with equivalent effect to quantitative restrictions", in general the "administrative frontier" - the Commission has during the second stage met with some success, even though it has not been able to keep precisely to all the plans outlined in the Action Programme. The task is the more difficult because it requires much complicated and detailed work and there is a shortage of staff in particular in the relevant Commission departments. The results are nevertheless substantial: the Commission has issued ten directives for the abolition of charges having an effect equivalent to customs duties and has been able to persuade Member States to remove about 220 such charges. In addition, the Commission has put forward 30 proposals for directives to harmonize technical provisions which hamper trade, ten of which have been adopted by the Council. On the great question of abolishing goods examination at frontiers, on the other hand, there has been no progress worth mentioning.

The crisis is not to blame for this; fundamental misgivings and psychological inhibitions of government departments when faced with the prospect of the State "withdrawing from the frontiers" lie at the root of the stagnation in this field so far. A fundamental proposal that has just been submitted by the Commission will, I hope, help us to advance here too.

6. The same applies to the question of government monopolies. Here, effective action is hampered by the weak basis provided in the Treaty - the Commission can, as you know, only make recommendations - and by the inadequate wording of Article 37. Following the Council's decisions of 11 May, an important aspect of this problem - tobacco monopolies - will henceforward be also dealt with on a new basis, namely a common organization of the tobacco market.
  
7. The free movement of workers and their families - one of the fundamentals of the Common Market - has already been practically attained. The arrangements adopted by the Council in March 1964, on a proposal from the Commission, ended the system of priority for home labour markets and placed all Community workers on an equal footing as regards engagement and working and living conditions. The individual's right to choose to work in another Member State, if he thinks his prospects may be better there, is one of the Community's main social advantages for workers in the Member States. In the present economic situation, in which, as pointed out by the Commission in its recent draft for a medium-term economic policy, labour will continue to be scarce in the coming years, the free movement of workers is also very important from an economic point of view.
  
8. As regards freedom of establishment and freedom to supply services, the work is proving more difficult. Since the beginning of the second stage, the Commission has laid before the

*\*Under discussion within the Commission*

*(B10 20533)*

*.../...*

Council 34 proposals for directives, 16 of which have been adopted. A proposal has recently been submitted to the Council concerning the important sector of insurance. Further Commission proposals will follow in the course of this year. This is a noteworthy beginning, and one with important economic effects. Nevertheless there has been some delay in implementing the existing programmes in this sector, one of the reasons for which is that the Commission is particularly short of staff to deal with it. For freedom of establishment and freedom to supply services we must get further with the mutual recognition of diplomas and other written qualifications.

9. In the large European market created by the introduction of these various freedoms, competition plays a decisive part in guiding the economic process. The problems of competition policy are therefore among the most important in the Community.

One aspect of these problems is the transformation of economic structures, particularly as regards the size of firms. In our Action Programme we mainly looked at these things defensively, i.e. from the point of view of preventing amalgamations harmful to the Community and the abuse of dominant positions. This is, of course, still our aim. In addition, as planned, the Commission has amplified its cartel policy, and clarified its views on dominant positions. Another topical question is how to shape company and fiscal law in such a way that they will not adversely affect competition.

Beyond this, it has, however, become increasingly clear that a unified European market also creates a new "landscape" as far as the scale of enterprises is concerned. In many cases, competition within the Community and from outside make it advisable, and sometimes even vital, to increase the scale of enterprises by means of amalgamation, merger, participation or the



creation of subsidiaries - especially since technical progress is often a question of scale.

For this reason, the Commission's rather defensive position regarding this aspect of competition problems, which was set out in the Action Programme, has since been amplified by a more positive attitude, which consists in creating the new, supplementary conditions necessary for such amalgamations. Here I would above all mention the Commission's memorandum on company law.

In the spring of 1965 one Member State gave a powerful impetus to this work. Since, after this, it was initially the Commission's move, the crisis hardly hampered this work at all. Along with the pursuance of the other work on company law the Commission memorandum brings up for discussion the question of creating a European type of company. The idea is that it should be possible to institute European enterprises on this legal basis, so that they have equal access to production factors in all Member States and are no longer governed by the law of one particular State only. I shall refrain from going into details here, as this House will be dealing with the subject fully on a future occasion.

As already announced in the Action Programme, another question that is also important for the transformation of Europe's economic structure - the protection of industrial property - has been dealt with in a draft convention, discussion of which has now reached its final phase.

10. The opening of markets and the transformation of economic structures are only desirable if the conditions of competition between the six Member States are sufficiently harmonized. This is the second aspect of competition policy.

The fields mentioned in the Action Programme in which this harmonization was called for are still important at the present time.

- (i) I would mention for example State aids, on which the Commission is by and large continuing its work according to plan. In the case of policy on aids to shipbuilding, the Commission has carried out its intention of proposing constructive solutions at Community level. The same cannot, however, be said of the film industry.
- (ii) As another field in which the conditions of competition should be harmonized, I would mention the abolition of discriminations and distortions of competition as regards taxes on consumption and direct taxes. Here the Commission is still at the preparatory stage in the formulation of a definitive opinion. This work was delayed by the Community crisis last year.
- (iii) In August 1965 the Commission submitted to the Member States a list of the main difficulties connected with distortions of competition due to differing social legislation.
- (iv) The results of the work on distortions of competition due to differences in penal law relating to commercial matters, in the recognition and execution of court decisions, and in bankruptcy law have been submitted to the Commission.
- (v) It has not been possible to eliminate distortions of competition due to discrimination in the award of public contracts as rapidly as the Commission had originally envisaged in its Action Programme. In view of the vast amount of preliminary work required, the Commission will only be able to submit the necessary draft directives in a few months' time.

11. In addition to competition policy, there is a second, and at least equally important, field of measures which cover the whole economy, namely the various aspects of overall economic policy. Here too - for the Community's short-term, medium-term and long-term economic policies - the establishment of the Community has created a completely new "landscape". The vital tasks - rapid expansion, price stability, mitigation of economic fluctuations and of national and regional imbalances - have been given careful attention by the Commission from the beginning, and in October 1962 it made them a key feature of its Action Programme. Consequently, substantial progress was made in this field in the second stage.

The regular programmes to implement medium-term economic policy called for by the Commission in its Action Programme have begun to materialize. The Commission recently submitted to the Council the first draft for such a programme to cover the years 1966 to 1970. Preliminary work on it was slowed down by the crisis but not seriously handicapped. The hesitancy initially felt in certain quarters at the idea of any kind of planning or forecasting has now disappeared. The misconception that this might involve plans that would be binding on the private sector has also been cleared up.

This programme is the first step towards providing the Community with machinery that will gradually enable it to pursue a better co-ordinated and rationalized economic policy permitting optimum growth under optimum conditions. I need not go into details over the Commission's draft today, since this House will shortly be dealing with this matter also at some length.

12. The economic difficulties that arose during the second stage in 1962 and 1963 made it clear that a common short-term economic policy for the six Member States was indispensable in the long run.

We now have quite a catalogue of individual measures to show that this work has been begun. Our main concern was to control inflation.

Talks have been held at Community level between the responsible authorities of the Member States in the Monetary Committee, the Short-term Economic Committee and the Budget Policy Committee. The opinions rendered by these Committees help considerably to increase our knowledge of the current situation. Various reports and inquiries of the Commission have been completed. The Council recommendations to the Member States in 1964 and 1965 were the first practical step in the field of short-term economic policy, and represented a considerable success for the Community.

In the co-ordination of economic policies, then, most progress has been made with short-term policy. Our task now is to build upon this foundation. The job of working out a common economic policy and of aligning the economic behaviour of the Member States should consequently keep us very busy in the coming years.

13. Among the points in the Action Programme that have come to fruition in the field of monetary policy are the establishment of a Committee of Central Bank Governors, in which useful work is being done on the alignment of economic, monetary and financial policy, and a Council decision providing for co-ordination between the Member States on international monetary questions. Progress made in monetary policy and the

liberalization of capital movements has, however, lagged behind what was outlined in the Action Programme. Political obstacles beyond the Commission's control were the main reason for this. In due course, however, further advances will have to be made in this field.

14. The Community's regional policy has not yet really got under way. The Commission has put in hand a number of studies and it submitted a comprehensive recommendation to the Council in May 1965. Our special thanks are due to this House for giving thought to this matter.

15. A third field that involves the whole economy is social policy.

I have already mentioned the satisfactory progress made towards freedom of movement for workers during the second stage. This was facilitated by the co-ordination of the various social security systems where they apply to migrant workers. The co-ordinated system, which affects about two million workers, is currently being reviewed in the hope of simplifying and improving it. The human problems of adapting migrant workers to their new living and working conditions are also being kept in mind by the Commission.

Vocational training is one of the bases of the common social policy. The shortage of manpower, particularly of skilled workers, substantially increases the significance of proper training. On the Commission's initiative, the principles on which a common training policy should be based were adopted by the Member

States in 1963. To implement these principles, the Commission has drawn up a general action programme and a special programme for agriculture. It has also taken practical steps such as submitting to the Council a programme for retraining Italian workers who are to move to other member countries.

By the end of 1965 the Social Fund had helped to settle 450 000 workers in other jobs and had granted 31.7 million units of account to the Member States for this purpose. However, the scope of the Fund must be expanded and its procedures simplified. The Commission has submitted proposals to this end to the Council.

One of the objectives set out in the Treaty is the constant improvement of living and working conditions. To achieve this aim the Commission collaborated closely with the Member Governments and both sides of industry in working out the main lines of a programme to tackle the general problems of labour and social security. Bilateral and tripartite talks have been held to gather information on wages, hours worked, paid holidays, collective bargaining and social security systems. This will pinpoint the major differences between the regulations now in force in the Member States with a view to their future harmonization. There is still much leeway to be made up in the introduction of equal pay for men and women, which is required by the Treaty. But it is undeniable that some progress has been made: women's wages have clearly gone up more quickly than men's.

As you know, the Treaty sets comparatively narrow limits for the Commission in matters of social policy. And then there are considerable material difficulties. The main difficulty is

the tendency of the Governments to deal with social matters at national rather than Community level - an attitude that is scarcely in conformity with the spirit of the Treaty. This restrictive attitude on the part of certain Governments seriously obstructs work on the Commission proposals we have just mentioned. However, the Commission will continue and intensify its efforts; for social conditions in the Community as a whole make further progress essential, notwithstanding the favourable developments we have seen so far.

16. Let us now leave the broader policy issues and take a look at specific fields.

Rapid progress has been made in agricultural policy, more rapid at times than was foreseen in the Action Programme. This is true in particular of policy on prices. Shortly after the Action Programme was published, the Commission realized that the gradual alignment of farm prices originally envisaged would not produce the desired effect. It therefore adopted a new approach in its proposal on cereal prices in 1963 - alignment in a single step. This new principle, first implemented to any important extent in the Council decisions of 15 December 1964, has since been proposed by the Commission for the alignment of all the principal agricultural prices, and it is the basis of the Council's current thinking.

Progress in working out the common market regulations has been uneven. As a result of the crisis we lost eight months in which the Council could certainly have made headway with a

number of important regulations. But this delay does not explain why we have forged ahead in some fields and lagged behind in others. This is due to the uneven pace of work in the Council and to the great difficulty involved in working out Community policy on such items as tobacco and wine, where policy can only be formulated gradually on the basis of experience in other fields. However, the Council decisions of 11 May took account of certain delays and laid down a balanced timetable for the various commodities.

The third main theme of the common agricultural policy - financing - has for political reasons been in the forefront of attention, as you well know. After many vicissitudes a successful outcome was achieved, so that the matter is now settled in detail until 1969.

In the improvement of agricultural structures, the Commission has concentrated on markets. It only managed to reach decisions on the initial series of schemes put forward in 1962/63, but the tempo of work will be speeded up. The maximum of 285 million units of account available will facilitate effective Community action, particularly in certain areas with weak economic and social structures.

17. We have also moved ahead with common transport policy during the second stage, though not as far as was expected under the Action Programme.

The reason for the slow pace of transport integration is not to be sought in differences of opinion on political and



institutional matters between the Member States. Apart from the economic difficulties, there is a lack of a steady and universal political drive for rapid unification. We have constantly stressed how dangerous it would be for the balanced development of the Common Market if transport integration were to lag behind integration in other branches of industry. And this House has always supported us.

At the end of 1964 the common transport policy had come to a dead end. However, after protracted negotiations between the Council and the Commission, agreement on the organization of the transport market was reached in June last - immediately before the crisis. We must now put the principles embodied in the agreement into statutory form.

One of the most important Commission proposals to this end - for a regulation on transport rates - has been before the Council since last October. Once adopted, it will facilitate the introduction of the competitive price policy that the Commission has always championed.

As regards entry to the transport market, it is over a year since the Council completed essential work on a regulation to establish a Community quota and to adapt bilateral quotas in goods transport by road between the Member States. The formal enactment of this regulation is now an urgent matter. The Council could adopt the regulation at any time, together with one introducing common rules for international passenger transport by road. The Commission moreover intends shortly to submit proposals to regulate capacity in inland road haulage and in all inland waterway transport.

In May 1965 the Council adopted an outline decision on the harmonization of conditions of competition in transport, the implementation of which will take several years. The Commission has already prepared its first proposal on tax legislation. Other proposals will follow very soon - the next one for a regulation on working conditions in road transport. Work is also proceeding on the survey of infrastructure costs pursuant to the Council decision of 1964.

Finally, the Council also issued a decision in the course of the year on consultations in the field of investment in transport infrastructure.

18. Finally we come to the Community's external relations.

During the second stage the Commission has been guided by the principle of a liberal and outward-looking Community enunciated in the Action Programme. Not all our efforts in this field have led to the desired goal, admittedly. But our major achievement is that we have succeeded in engaging the Community in the Kennedy round. And here we have learned something important: European integration and independence of outside control - that is, equality of status - go hand in hand. I shall not endeavour to describe the various stages in detail. Let me just recall the basic Council decisions of 23 November 1963 and of November 1964, based on Commission proposals, which contained the Commission's negotiating instructions for both industrial and agricultural products, some of them introducing new and original negotiating methods. The crisis caused some delay, but things are now well on the move again. The Commission is sure that the Kennedy round can be brought to a successful conclusion. The outcome of these negotiations is of fundamental importance to the expansion and intensification of world trade, the strengthening of trade relations inside Europe and the improved competitiveness of Community firms.

19. The expected geographical expansion of the Community has not materialized during the second stage either. The concern for the Community's existence that was felt during the crisis in European countries outside it has shown that these countries too are coming more and more to consider the Community as the only possible form of constructive economic integration in Europe. This is a political factor, even if it has not yet produced any quantifiable and measurable results. Only one tangible success has been vouchsafed us in this field - the association with Turkey. We hope that a further success will be forthcoming in the foreseeable future - the conclusion of the current negotiations between the Community and Austria.

The expansion of the Community, and particularly the entry of Britain, is still a topical issue. Prognostication is always difficult, particularly in matters such as these. As we are all aware, future developments will be governed by a number of political questions. But they also depend on solutions being found for certain very difficult economic problems. These are being considered by all concerned. Unmistakably a certain pattern of thought is emerging, and the Commission is glad to see this. It will be pleased if our British friends make another attempt to adhere to the Rome Treaty.

20. In developing machinery to apply the common commercial policy, we have already achieved some measure of integration as regards trade in farm products, the economic and political consequences of which are considerable.

In the industrial sector, of course, we are far behind. Although the problem here is largely technical, there is nevertheless a perceptible distaste for the integration of commercial

policy in industrial matters in certain quarters in the Community because it forms part of foreign policy. Here, then, we are faced directly with basic political questions. To date, only multilateral relations in the customs field have reached the degree of integration required by the Treaty. Commission proposals on the various matters involved have been put before the Council - some of them quite a long time ago. As the Council stated explicitly on 11 May that it would shortly take decisions on these proposals, we may expect some developments in this field at any rate some time in the future.

21. During the second stage we have taken a major step forward in development policy. Negotiations with seventeen African States and Madagascar were successfully concluded with a five-year Association Convention that came into force in 1964. This provides a framework for the expansion of trade and the supply of technical knowhow and financial assistance for economic and social development. Experience so far with this novel undertaking has been good on the whole, despite many teething troubles. In the foreseeable future another African country, Nigeria, will be added - by special arrangements - to the number of Associated States.

The Commission has also pursued negotiations on the Community's relations with Tunisia and Morocco.

22. So much for the progress made during the second stage and our present position. The Commission thinks, as we have already said, that it would be premature to work out practical details at this point on the main issues to be tackled during the third stage. However, some observations on the matters that will shortly come to the fore as the current situation logically develops are inescapable.

A whole complex of questions concerning common agricultural policy measures and decisions to proceed with the Kennedy round is now before the Council. The main items are three further market systems, common prices for six more farm products and the Community's agricultural offers in the Kennedy round. The Council linked these pending decisions with the negotiations that ended on 11 May - yet another reason for doing our utmost to ensure that they are taken soon, before the summer vacation.

Even if the Kennedy round problems outstanding in this second group are solved, the negotiations will continue to absorb us, particularly in the last stages of the talks in Geneva, in which we hope we will soon be engaged. The same applies to agricultural policy. The decisions taken on 11 May and those we expect in the next few weeks form the framework within which the common agricultural policy can be fully elaborated. A great deal of work still has to be done to implement the decisions of 11 May - perhaps several hundred regulations - and here we count on the constant support of this House. The work will take a lot of time, continuing into 1967 and 1968, and will severely tax our energies. Even afterwards, the day-to-day administration of the common agricultural policy will give us plenty to do.

We shall also have to give special attention to the movement of industrial goods. Only part of the job is done when customs union is achieved, unless there is parallel progress in harmonizing customs legislation and administrative practices. All the miscellaneous administrative obstacles to the movement of goods will

become much more significant once customs union has been attained. It will depend on the results of work in this field whether customs union really fulfils its purpose - an internal market without impediments to trade.

The establishment of customs union will, I hope, release energies that will enable us to take further steps towards eliminating tax frontiers and to continue our efforts to improve on the unsatisfactory progress hitherto made in achieving freedom of establishment and freedom to supply services.

Economic union with its various facets is the second main object of our work. Here, completion of customs union and agricultural union will encourage us to keep moving. The Commission will take every opportunity for pressing ahead with economic union in the various spheres.

Over and over again the Commission has had to point out that it will not be able to carry out the tasks and duties assigned to it without adequate staff. Once more this year I must make this appeal to the budgetary authorities. And I must add this: if my words fall on deaf ears again, we can here and now assert that the responsibility for any failure to carry out the work of integration will not lie with the Commission.

23. This is my report on what the Community has done and where it now stands in relation to our own programme. It is not for me, but for you, to make a qualitative assessment of what I have laid before you. But I will take the liberty of saying one thing about the nature of my report. If this is a sober account - even more so than other reports I have had the honour to present in years gone by - it would be wrong, it would be unfair, to regard it simply as the reproduction of mechanical and purely technical facts, disregarding the final, lofty aims of our work of European unification. As

things stand, work on the common economic and social policies, work that has been entrusted to the Community's institutions, is the indestructible essence of European unification today - whatever our undiluted, lively hopes for the future may be. We should not believe that all the problems still outstanding can be decided today by words. They will be decided tomorrow by actions. Today, let us do our duty, coolly, thoughtfully and resolutely. We must be faithful to our task, to which there is really no alternative.

We have the law behind us, the obligations of international treaties, the convergence of vital interests, the consensus among our peoples - for what we felt when we put our names to the Treaties on the Capitol in Rome is still true: our shrinking world now has to be measured by a different scale; neither Europe nor the world can really prosper without a powerful Europe taking an active part in international affairs; the European way of life itself is being threatened by the fragmentation of Europe; Europe's only chance of being an independent partner of the world powers on an equal footing is unification; to persist in disunity and in the internal conflicts that would make us the Balkans of the world, would constitute a permanent invitation to the others, the great powers, to intervene and restore order in Europe for their own security.

Nothing would be more dangerous than to belittle and push aside economic and social matters as purely "technical". No, the quality of this work is, following the original design of our common endeavours, the solid basis for complete unification of Europe. The establishment of economic unity is not an end in itself. For what is historically decisive is not that material interests should be better satisfied but that Europeans should more and more regard the ordering of their collective needs as a joint

task, that they should therefore become accustomed to accomplishing this task together. Integration is action. Co-operation is the essence of European politics, as it is the essence of all politics. This we are told by no less an authority than Plato himself, in the immortal words in which he describes, as the completion of the web of political action, the kingly art by which minds are drawn into communion, so perfecting the noblest and best of all webs.

---



Embargo, 29/6/66 - 12 heures

**PRESENTATION**  
**du Neuvième Rapport général sur l'activité**  
**de la Communauté**  
**(1er avril 1965 - 31 mars 1966)**

**Discours**  
**du**  
**Professeur Walter Hallstein,**  
**Président de la Commission**  
**de la Communauté économique européenne,**  
**au Parlement européen**  
**à Strasbourg**  
**le 29 juin 1966**

1. L'événement le plus important de la période couverte par le rapport, la crise, a déjà été traité spécialement par votre Haute Assemblée, à savoir les 24 septembre, 20 octobre, 25 novembre 1965, 20 janvier et 9 mars 1966 et cela sur la base d'un projet de résolution et à l'occasion de débats sur le rapport d'activité et la situation de la Communauté. Aussi pourrai-je aujourd'hui me dispenser d'aborder ce sujet. En surplus, il est trop tôt pour porter une appréciation définitive sur la crise, puisque nous sommes impliqués dans son dénouement et que le recul nécessaire nous manque par rapport à l'événement.

La présentation du rapport annuel, que j'ai l'honneur de soumettre à votre Haute Assemblée, a lieu à un moment où il s'impose de passer en revue la deuxième étape parcourue dans l'édification du Marché commun. Votre Haute Assemblée elle-même a exprimé ce souhait en invitant le 10 mars 1966 la Commission à "lui soumettre dans les meilleurs délais un rapport sur les résultats de l'activité de la Communauté pendant la deuxième étape de la période transitoire au regard du programme d'action de la Commission d'octobre 1962 et des programmes y faisant suite adoptés par le Conseil". En outre, le Parlement estimait souhaitable "que ce rapport contienne en plus d'un bilan des résultats atteints pendant la deuxième étape, l'exposé d'un programme d'action pour l'activité de la Communauté pendant la troisième étape".

Je ne me vois aujourd'hui en mesure que de m'efforcer de satisfaire la première partie de ce souhait. Il serait prématuré pour la Commission de vouloir tenter de donner dès maintenant un vaste aperçu du développement nécessaire de la Communauté dans la troisième étape et des centres de gravité de l'action de la Commission. Mais il va de soi que la Commission gardera présent à l'esprit ce vœu de la Haute Assemblée. Permettez-moi donc de me concentrer aujourd'hui en premier lieu sur ce qui est déjà atteint, de tenter donc une sorte de bilan et cela sur la toile de fond de notre programme d'action d'octobre 1962 qui conserve pour nous sa pleine valeur.

2. La Communauté a - c'est là le premier point du bilan - franchi la deuxième étape et a abordé le 1er janvier de cette année la troisième étape. Cette date est le terme le plus rapproché possible d'après le Traité, résultat qui n'est peut-être pas si naturel. En dépit de la crise, en dépit des querelles politiques et institutionnelles, nous entrons donc sans aucun retard dans la dernière phase de la période de transition.

Un deuxième point mérite au début du bilan d'être mis en lumière : les institutions, les organes de la Communauté et leur jeu conjugué, tels que le Traité les a créés, se sont montrés durant la deuxième étape aussi à la hauteur de toutes les tâches que le Traité leur a assignées. Plus encore, il est apparu qu'ils sont complètement indispensables pour l'édification et la gestion de la Communauté. Ou bien elles fonctionnent comme le Traité l'a prévu et alors la Communauté est à même de faire des progrès, ou bien elles ne fonctionnent absolument pas et la Communauté reste en stagnation; cet enseignement a été suffisamment corroboré dans l'intervalle. Il n'y a pas de troisième voie.

La coopération constitutionnelle des institutions a en particulier fait de nouveau ses preuves dans les récentes négociations qui ont abouti au succès du 11 mai et auxquelles mon ami Marjolin et mes collègues de la Commission ont pris une part particulière. Cela autorise à regarder l'avenir avec une certaine confiance. Même si le Traité de fusion n'est pas encore entré en vigueur, les institutions, après

l'interruption de juin à janvier, jouent à nouveau leur rôle, que le Traité leur confère - c'est là le fait primordial, alors que maint autre aspect est secondaire. Il est vrai que les leçons de la crise constitutionnelle européenne incitent à consacrer une soigneuse attention à la suite de l'évolution institutionnelle. A cet égard, la fonction de contrôle du Parlement, mûrement et clairement exercée, est indispensable, même si elle n'a pas encore reçu le renforcement attendu, ce qui très certainement ne tient pas à la Commission !

3. Conformément à la tradition, je continuerai la revue de l'état de la Communauté en prenant d'abord l'union douanière, qui est bien la base de notre entreprise. Nous voilà parvenus aujourd'hui à la fin de cette tradition, puisqu'en fait nous ne pourrons plus à l'avenir sur ce sujet que constater que l'union douanière sera achevée au 1er juillet 1968. Parmi les importantes décisions que le Conseil a arrêtées le 11 mai dernier, c'est là l'une des plus importantes.

Après la mise en oeuvre de cette décision, l'union douanière européenne aura eu besoin de 9 ans et demi pour s'achever. Pour beaucoup c'est là un rythme trop rapide, pour d'autres le laps de temps est trop long. A vrai dire la Commission devrait aussi se ranger dans le deuxième groupe, puisque dans son programme d'action elle avait proposé le 1er janvier 1967; mais dans sa dernière proposition en la matière elle a ensuite dû citer elle-même le 1er juillet 1968 comme solution de compromis.

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le report de la date pour l'union douanière est une conséquence de la crise. Assurément les négociations sur le financement agricole et par conséquent aussi sur l'union douanière auraient pu sans les querelles institutionnelles être achevées à une date antérieure au mois de mai 1966.

Mais il est incertain que cela eût garanti une date antérieure aussi pour la libre circulation des marchandises. L'achèvement de l'union douanière ne peut pas être séparé de la libre circulation des produits agricoles, qui à son tour dépend des prix communs, dont l'instauration nécessite bien précisément, ainsi qu'il est apparu, un délai d'un à deux ans.

Les impatients comme les timorés devraient toutefois se représenter que les reports de date portaient sur des mois et non sur des années et qu'il est plus important que certaines variations du moment qu'une date soit désormais acquise pour l'achèvement de l'union douanière. L'économie européenne a maintenant une certitude pour prendre ses dispositions, la Communauté a un point de départ ferme pour la suite de sa politique. Il est certain que cette date de l'achèvement de l'union douanière européenne sera une des dates décisives dans l'histoire de l'unification européenne.

Dans le domaine de l'union douanière, nous pouvons donc être contents de la deuxième étape. Durant cette période on a jeté les bases pour le résultat terminal maintenant atteint. De même la Commission n'a besoin de rien retirer de l'affirmation avancée dans son programme d'action disant que l'union douanière est le bon début pour mettre puissamment en branle l'évolution vers une économie unifiée des six Etats membres.

4. Moins spectaculaires sont les progrès que la Communauté a pu accomplir dans la suppression des frontières fiscales, deuxième obstacle général à la libre circulation des marchandises. Il fallait d'emblée s'attendre ici à un rythme plus lent - la Commission l'a d'ailleurs donné à entendre dans son programme d'action - puisque la suppression des barrières fiscales ne peut pas être obtenue seulement par l'abolition des mesures spécifiques aux frontières, mais exige, tout comme

dans la politique agricole, la mise au point d'une politique commune. La crise a certes ralenti le travail, mais elle n'a guère eu de conséquence pour les dates des diverses étapes, pour la suppression des frontières fiscales.

Le travail accompli durant la deuxième étape a cependant fait que le Conseil a pu arrêter le 11 mai dans cette affaire une décision de principe, à savoir que la réalisation du marché commun exige l'élimination de toutes les entraves économiques et que la suppression progressive des frontières fiscales en fait partie.

On n'est donc pas parvenu néanmoins à fixer une date pour la suppression des frontières fiscales. Le Conseil est simplement convenu de statuer d'ici le début de l'année prochaine sur les deux propositions de directives de la Commission concernant l'institution d'un système harmonisé de taxes à la valeur ajoutée. La Commission a confiance qu'ainsi une percée sera pratiquée aussi dans le domaine fiscal.

5. Dans l'épineux domaine des obstacles frontaliers indirects - qu'il s'agisse des "taxes d'effet équivalent aux droits de douane" ou des "mesures d'effet équivalent aux restrictions quantitatives", en un mot la "frontière administrative" - la Commission a eu quelque succès dans son action au cours de la deuxième étape, même si elle n'a pas pu entièrement respecter toutes les prévisions du programme d'action. Le travail de détail très compliqué à accomplir ici et l'insuffisance de la dotation en personnel de cette partie précisément de l'administration de la Commission rendent cette tâche plus difficile. Pourtant, les succès sont notables : la Commission a pu arrêter 10 directives pour l'abolition de taxes d'effet équivalent et obtenir la suppression d'environ 220 de ces taxes dans les Etats membres. Elle a en outre présenté 30 propositions de directives pour l'harmonisation des mesures techniques qui entravent les échanges. Dans l'intervalle le Conseil en a adopté 10. Mais dans la grande question de l'élimination

des contrôles de marchandises aux frontières il n'y a pas de progrès appréciables à noter. Cela ne tient pas à la crise; des objections de principe et des réticences psychologiques des administrations nationales devant le "retrait de l'Etat des frontières" sont la cause de la stagnation dans ce domaine. Ici encore, une proposition de principe qui vient d'être présentée par la Commission va, je l'espère, nous faire avancer.

6. Il en va de même pour la question des monopoles d'Etat à caractère commercial. La faible base offerte par le Traité - on sait que la Commission ne peut formuler que des recommandations - et les insuffisances du libellé de l'article 37 du Traité empêchent ici une action efficace. Un important problème partiel, à savoir le monopole du tabac, doit d'après les décisions du 11 mai du Conseil être dorénavant abordé parallèlement aussi sur une nouvelle base, à savoir celle d'une organisation comme des marchés du tabac.

7. La libre circulation des travailleurs et de leur famille, qui constitue un des fondements du marché commun est, pour l'essentiel, déjà une réalité. La réglementation adoptée en mars 1964 par le Conseil, sur proposition de la Commission, a consacré l'abandon du principe de la priorité du marché national au bénéfice de l'égalité de tous les travailleurs de la Communauté en ce qui concerne l'accès aux emplois offerts, les conditions de travail et les conditions de vie. Le droit des travailleurs de choisir leur lieu de travail dans un autre Etat membre lorsqu'ils s'en promettent un avantage est une conquête sociale essentielle de la Communauté pour les travailleurs des Etats membres. Dans l'actuelle situation de la conjoncture où la pénurie de main-d'oeuvre persistera encore dans les années à venir (la Commission l'a précisément signalé dans son projet de politique économique à moyen terme), la liberté de circulation de la main-d'oeuvre revêt en outre une très grande importance économique.

8. Les travaux se révèlent plus délicats dans le domaine du droit d'établissement et de la libre prestation des services. Depuis le début de la deuxième étape la Commission a présenté au Conseil 34 propositions de directives, dont 16 ont été adoptées. Une proposition récemment transmise au Conseil concerne l'important secteur des assurances. D'autres propositions de la Commission suivront au cours de cette année. C'est un début appréciable, qui a aussi des effets économiques considérables. Néanmoins, dans la réalisation des programmes existant pour ces secteurs il faut noter certains retards, l'une des raisons en étant que précisément dans ce domaine la dotation de la Commission en personnel est particulièrement insuffisante. La liberté d'établissement et la libre prestation des services appellent en complément des progrès dans la reconnaissance des diplômes et des certificats d'examen.

9. Pour le grand marché européen qui se forme avec la réalisation de ces diverses libertés, la concurrence en tant qu'instrument d'orientation de la vie économique joue un rôle décisif. Les problèmes de la politique de concurrence se rangent donc parmi les questions essentielles de la Communauté.

Un premier aspect des problèmes de concurrence est constitué par la mutation structurelle de l'économie, surtout par la question de la taille des entreprises. Dans notre programme d'action, nous avons considéré les choses en premier lieu sous un angle défensif, à savoir empêcher les concentrations nuisibles à la Communauté et les abus de position dominante sur le marché. Naturellement cet objectif reste d'actualité. A cet égard la Commission a complété comme prévu sa politique des ententes et elle a arrêté son point de vue dans la question des positions dominantes. En outre la question d'une neutralisation du droit des sociétés et du droit fiscal au regard de la concurrence reste d'actualité.



Mais il est de plus en plus apparu en outre qu'un marché européen uniforme crée aussi un nouveau paysage en ce qui concerne les dimensions des entreprises. La concurrence à l'intérieur de la Communauté de même que la concurrence du dehors rendent souhaitables dans bien des cas, parfois même vitaux, des agrandissements par concentration, par fusion, par participation, par fondation de filiales, d'autant que la question du progrès technique également est fréquemment une question de taille des entreprises.

Aussi la Commission a-t-elle depuis lors complété l'aspect plutôt défensif de cette partie des problèmes de concurrence qu'elle développait dans son programme d'action par un volet plus actif, qui consiste à créer de nouvelles bases supplémentaires pour les mouvements de concentration qui sont nécessaires. Je citerai avant tout ici le memorandum de la Commission sur le droit des sociétés.

Au printemps 1965, un Etat membre a donné d'importantes impulsions pour ce travail. Comme ensuite c'était à la Commission d'agir d'abord, les travaux n'ont cependant guère été gênés par la crise. Dans ce memorandum la Commission met en discussion la création de la forme juridique d'une société européenne parallèlement à la poursuite des travaux dans le domaine du droit des sociétés. Sous cette forme juridique il faut que puissent se constituer des entreprises européennes qui aient de la même manière accès aux facteurs de production dans tous les Etats membres et qui juridiquement ne relèvent plus uniquement d'un Etat membre déterminé. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails, d'autant que votre Haute Assemblée s'occupera encore par le menu de cette question.

La question également importante pour cette mutation structurelle de l'économie européenne qui concerne la protection de la propriété industrielle a été traitée, comme déjà annoncé dans le programme d'action, dans un projet de convention, qui fait actuellement l'objet de délibérations finales.

10. L'ouverture des marchés et la mutation structurelle de l'économie ne sont défendables que si les conditions de concurrence sont uniformisées dans la mesure nécessaire entre les six Etats membres. C'est là le deuxième aspect de la politique de concurrence.

Les domaines cités dans le programme d'action pour cet alignement restent d'actualité.

- Je citerai les aides des Etats, domaine où la Commission poursuit dans l'ensemble méthodiquement ses travaux. Pour la politique d'aide aux constructions navales, la Commission a respecté son projet de proposer des solutions constructives au niveau de la Communauté. Il n'en va pas de même toutefois pour l'industrie cinématographique.
- Je mentionnerai comme autre domaine de l'alignement des conditions de concurrence la suppression des discriminations et distorsions de concurrence dans le secteur des impôts à la consommation et des impôts directs. Ici la Commission en est encore aux préparatifs pour formuler son point de vue définitif. Ces travaux ont subi un retard du fait de la crise de l'an passé de la Communauté.
- En ce qui concerne les distorsions de concurrence dues à des réglementations sociales différentes, la Commission a transmis en août 1965 aux Etats membres un inventaire des principales difficultés.
- Quant aux distorsions de concurrence dues aux différences du droit pénal économique et aux divergences dans la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires et dans le droit de la faillite, la Commission dispose des résultats des travaux.

- Les dispositions de concurrence dues aux discriminations dans les marchés publics n'ont pu être éliminées aussi rapidement que la Commission l'avait initialement escompté dans le programme d'action. Les très vastes travaux préparatoires ne permettront que dans quelques mois à la Commission de présenter les projets de directives nécessaires.

11. A côté de la politique de concurrence, il est un deuxième secteur au moins aussi important de mesures englobant toute l'économie, à savoir les différents domaines de la politique économique globale. Ici aussi - en ce qui concerne la politique conjoncturelle, la politique à moyen terme et la politique à long terme de la Communauté - la fondation de la Communauté a créé un tout nouveau paysage. Les tâches vitales qui se présentent ici - expansion rapide, stabilité du niveau des prix, atténuation des fluctuations conjoncturelles et des déséquilibres nationaux et régionaux - ont été d'emblée traitées attentivement par la Commission, qui en a fait le centre de gravité de son programme d'action en octobre 1962. Dans ce domaine on note en conséquence des progrès substantiels au cours de la deuxième étape.

Les programmes réguliers de politique économique à moyen terme que la Commission demandait dans son programme d'action sont devenus réalité. Récentement la Commission a transmis au Conseil de ministres le premier projet d'un tel programme, qui couvre les années 1966-1970. Les travaux préparatoires à cet effet ont été ralentis par la crise, mais non réellement gênés. L'appréhension affichée çà et là au début devant toute espèce de programmation et de prévision s'est estompée dans l'intervalle. De même le malentendu y apercevant des plans pouvant lier l'économie privée s'est dissipé.

Ce premier programme est le début de la mise sur pied d'une gamme d'instruments qui permettra peu à peu à la Communauté de mener une politique économique mieux coordonnée et rationalisée, c'est-à-dire de permettre une croissance optimale à des conditions optimales. Il est inutile d'entrer aujourd'hui dans les détails du projet de la Commission, puisque votre Haute Assemblée s'occupera prochainement par le menu aussi de cette question.

12. Les difficultés économiques qui sont apparues au cours de la deuxième étape en 1962 et 1963 ont montré clairement qu'une politique conjoncturelle commune des six Etats membres est inéluctable à la longue. Un impressionnant catalogue de mesures particulières montre le démarrage de ces travaux. La lutte contre l'inflation en était l'argument central.

Au comité monétaire, au comité de conjoncture, au comité des budgets économiques, un dialogue s'est amorcé au niveau de la Communauté entre les instances responsables des Etats membres. Les avis de ces divers comités sont un instrument essentiel pour connaître la situation du moment. Différents rapports et études de la Commission ont été achevés. Les recommandations du Conseil de ministres aux Etats membres en 1964 et 1965 ont constitué une première action directe dans le domaine de la politique de conjoncture et un succès notable de la Communauté.

De toute la coordination économique c'est certainement la coordination des politiques conjoncturelles qui est la plus avancée. Il importe de continuer à construire sur ces principes. La tâche consistant à parvenir à une politique conjoncturelle commune et à des attitudes conjoncturelles concordantes des Etats membres devra donc nous occuper aussi dans les années à venir.

13. Dans la politique monétaire, les prévisions suivantes du programme d'action ont notamment été réalisées : l'institution d'un groupe des gouverneurs des banques centrales, où s'accomplit un utile travail pour l'harmonisation des politiques conjoncturelle, monétaire et financière et en outre une décision du Conseil prévoyant la coordination des attitudes des Etats membres dans les questions monétaires internationales. Cependant les progrès dans le domaine de la politique monétaire et de la libération des mouvements de capitaux sont en retard sur ce qui avait été envisagé dans le programme d'action. Des obstacles politiques que la Commission n'a pu non plus surmonter en sont la cause principale. D'autres progrès devront néanmoins être accomplis en temps voulu dans ce domaine aussi.

14. La politique régionale de la Communauté en est encore à ses débuts. La Commission a mis en route une série d'études et a présenté en mai 1965 au Conseil une recommandation d'ensemble. Nous sommes particulièrement reconnaissants à votre Haute Assemblée de se saisir de cette question.

15. Un troisième domaine englobant l'ensemble de l'économie est celui de la politique sociale.

J'ai déjà indiqué que la mobilité de la main-d'oeuvre a progressé de façon satisfaisante pendant la deuxième étape. Cette évolution favorable a été facilitée par la réalisation d'une coordination des divers systèmes de sécurité sociale, dans la mesure où ils concernent les travailleurs migrants. Ce système de coordination qui touche environ 2 millions de travailleurs est actuellement révisé, en vue de le simplifier et de l'améliorer. De même les problèmes humains de l'adaptation des travailleurs étrangers à leurs nouvelles conditions de vie et de travail sont pris en considération par la Commission.

La formation professionnelle est une des bases de la politique sociale commune. La pénurie de main-d'oeuvre, en particulier de main-d'oeuvre qualifiée, accroît encore considérablement l'importance de telles mesures. Sur l'initiative de la Commission, les Etats membres ont adopté en 1963 les principes pour l'institution d'une politique commune de la formation professionnelle. En application de ces principes la Commission a établi un programme d'action générale et un programme particulier pour l'agriculture. En outre, elle a déjà pris certaines initiatives, parmi lesquelles elle a présenté au Conseil un programme pour la rééducation de travailleurs italiens qui doivent exercer une activité dans d'autres Etats membres".

Jusqu'à la fin de 1965, le Fonds social a contribué au réemploi de 450.000 travailleurs et a remboursé à cet effet 31,7 millions d'unités de compte aux Etats membres. Cependant les possibilités d'action du Fonds social européen doivent être élargies et simplifiées. A cet effet la Commission a présenté des propositions au Conseil de ministres.

Le Traité préconise "l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi". A cette fin, la Commission a défini, en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires sociaux, les grandes lignes d'un programme de travail visant les problèmes généraux du travail et les problèmes de sécurité sociale. Des consultations bi- et tri-partites ont été organisées pour réunir un vaste ensemble d'informations en ce qui concerne les salaires, la durée du travail, les congés payés, les conventions collectives, les régimes de sécurité sociale, pour établir les divergences les plus manifestes entre les législations en vigueur dans les Etats membres, dans la perspective de leur harmonisation future. L'égalité des salaires masculins et féminins, prescrite par le Traité, présente

encore des lacunes, mais il est indéniable que des progrès ont été accomplis. On a constaté notamment une augmentation plus rapide des salaires féminins que des salaires masculins.

On sait que dans la politique sociale des limites relativement étroites sont tracées par le Traité à la Commission. A cela s'ajoutent de considérables difficultés de fond. Mais surtout les gouvernements inclinent à ne pas traiter les questions sociales au niveau de la Communauté, mais au niveau national, attitude qui n'est guère en harmonie avec l'esprit du Traité. Cette attitude restrictive de quelques gouvernements gêne fortement le travail concernant les propositions susmentionnées de la Commission. Mais la Commission poursuivra ses efforts et les intensifiera, car les conditions sociales dans la Communauté dans son ensemble rendent d'autres progrès nécessaires en dépit de l'évolution favorable jusqu'ici.

16. Quittons maintenant la politique globale pour jeter un regard sur les divers domaines.

La politique agricole a fait de rapides progrès, qui sont parfois plus grands qu'il n'était prévu dans le programme d'action. Et en premier lieu c'est la politique des prix qui a progressé plus vite. Peu après la publication du programme d'action la Commission a reconnu que l'alignement progressif initialement prévu pour les prix agricoles ne pouvait mener au but. C'est pourquoi avec sa proposition de 1963 concernant le prix des céréales elle a emprunté une nouvelle voie, à savoir celle de l'alignement en une fois. Ce nouveau principe, qui a trouvé une première réalisation importante dans les décisions du 15 décembre 1964 du Conseil, a dans l'intervalle été proposé par la Commission pour tous les prix agricoles importants et constitue la base des réflexions actuelles du Conseil.

Dans la mise sur pied des organisations communes de marché, des progrès variables sont à noter dans l'évolution. Par suite de la crise nous avons perdu huit mois au cours desquels le Conseil aurait pu sans aucun doute faire des progrès pour quelques organisations de marché importantes. Il est vrai que ce retard n'est pas cause que certains domaines sont fort avancés, alors que d'autres sont restés en retrait. Cela tient aux différences dans le rythme de travail du Conseil de ministres et à ce que la mise au point d'une politique communautaire pour divers domaines comme le tabac ou le vin est particulièrement difficile. Elle ne peut être menée à bien que peu à peu sur la base des enseignements recueillis dans d'autres domaines. Cependant les décisions du 11 mai du Conseil ont tenu compte de certains retards et fixé un calendrier équilibré pour les divers produits.

Le troisième thème principal de la politique agricole commune, le financement, s'est, comme on le sait, situé pour des raisons politiques au premier plan. Après maintes péripéties ce sujet aussi a trouvé une heureuse solution et est réglé en détail jusqu'en 1969.

Dans le domaine des structures agricoles, la Commission s'est principalement concentrée sur l'amélioration de ce qu'on appelle la structure du marché. Certes, elle n'a pu jusqu'ici statuer que sur une première tranche de projets, à savoir celle des années 1962-63. Cependant le rythme des travaux va s'accélérer. La somme de 285 millions d'unités de compte disponible au maximum permettra d'efficaces travaux communautaires, en particulier dans certaines régions à faible structure économique et sociale de la Communauté.

17. La politique commune des transports a également progressé pendant la deuxième étape. Il est vrai que ses progrès ne correspondent pas à ce que nous avons escompté en rédigeant le programme d'action.



La cause du rythme lent de l'intégration des transports ne doit pas être recherchée dans les divergences de vues politiques et institutionnelles entre les Etats membres. Indépendamment des difficultés économiques il manque ici l'aiguillon politique constant et universel pour une unification rapide. Nous avons sans cesse signalé expressément combien il serait dangereux pour un développement équilibré du marché commun que l'intégration des transports restât en retard sur l'intégration du reste de l'économie. Votre Haute Assemblée nous a d'ailleurs constamment soutenus en l'occurrence.

A la fin de 1964 la politique commune des transports était dans l'impasse. Mais après de laborieuses négociations entre le Conseil et la Commission il y eut ensuite en juin de l'année dernière, c'est-à-dire immédiatement avant que la crise n'éclate, un accord sur l'organisation du marché des transports. Il s'agit maintenant de transformer en droit applicable les principes de cet accord.

L'une des propositions essentielles de la Commission - il s'agit de la proposition concernant un règlement sur les tarifs - est soumise au Conseil déjà depuis le mois d'octobre dernier. La politique des prix axée sur la concurrence que la Commission réclame constamment pourra être amorcée sur cette base.

Dans le domaine de l'accès au marché des transports le Conseil a déjà achevé depuis plus d'un an des travaux essentiels concernant un règlement sur l'institution d'un contingent communautaire et l'adaptation des contingents bilatéraux dans les transports routiers de marchandises entre les Etats membres. A présent son achèvement formel est urgent. Le Conseil pourrait à tout moment le promulguer en même temps qu'un règlement sur l'institution de règles communes pour les transports routiers internationaux de personnes. En outre la Commission envisage de présenter sous peu des propositions concernant la réglementation des capacités dans les transports routiers nationaux de marchandises et dans toute la navigation intérieure.

En mai 1965 le Conseil a adopté une décision-cadre sur l'harmonisation des conditions de concurrence dans les transports, dont l'application prendra plusieurs années. Une première proposition de la Commission dans le domaine du droit fiscal a déjà été présentée. D'autres suivront très prochainement, tout d'abord la proposition concernant un règlement sur les conditions de travail dans les transports routiers. De même les travaux touchant l'enquête sur les coûts d'infrastructure progressent sur la base de la décision de 1964 du Conseil.

Enfin le Conseil a pu l'année dernière adopter aussi une décision sur des consultations dans le domaine des investissements d'infrastructure dans les transports.

18. Enfin les relations extérieures de la Communauté.

Au cours de la deuxième étape, la Commission s'est inspirée du principe d'une Communauté libérale et ouverte sur le monde qu'elle énonçait dans le programme d'action. Toutes les actions en ce sens n'ont sans doute pas abouti. Cependant le fait le plus important est d'être parvenu à engager la Communauté dans la négociation Kennedy. Nous en avons tiré un enseignement important : intégration européenne et indépendance vis-à-vis d'autrui, c'est-à-dire égalité de droits, vont entièrement de pair. Je m'épargnerai de décrire en détail les diverses étapes. Je rappellerai seulement les décisions de principe prises sur proposition de la Commission par le Conseil le 23 décembre 1963 et en novembre 1964, qui ont arrêté aussi bien pour le secteur industriel que pour le secteur agricole le mandat de la Commission pour les négociations avec des méthodes en partie nouvelles et originales. La crise a entraîné un retard dans le travail; toujours est-il que celui-ci a maintenant repris activement. La Commission a la conviction qu'il est possible de mener l'entreprise au succès. Pour l'élargissement et l'intensification du commerce mondial, le renforcement des relations économiques intra-européennes et l'augmentation de la compétitivité des entreprises des pays membres, l'issue de ces négociations revêt une importance fondamentale.

19. L'élargissement géographique attendu de la Communauté a fait défaut également pendant la deuxième étape. Les préoccupations formulées au sujet de l'existence de la Communauté pendant la crise dans les pays européens n'appartenant pas à la Communauté ont montré que la Communauté est de plus en plus considérée aussi par ces pays comme la seule forme possible d'une intégration économique constructive de l'Europe. Cette évolution est un fait politique, même s'il n'a pas encore mené à des résultats dénombrables et mesurables. Un seul succès tangible nous a été possible dans ce domaine, à savoir l'association de la Turquie. Nous espérons enregistrer dans un avenir prévisible un autre succès, à savoir l'aboutissement des négociations en cours entre la Communauté et l'Autriche.

Le sujet de l'élargissement de la Communauté, en particulier de l'adhésion de la Grande-Bretagne, n'est cependant pas clos. Les pronostics sont toujours difficiles, en particulier ici. Comme nous le savons tous, une série de questions politiques influent sur la suite de l'évolution. Mais elles dépendent aussi de la possibilité de trouver des solutions à une série de problèmes économiques difficiles. Chacun y réfléchit de son côté. Mais il est évident que les esprits évoluent. La Commission se réjouira si nos amis britanniques prennent une nouvelle initiative pour adhérer au traité de Rome.

20. Dans la mise sur pied d'une gamme d'instruments pour la politique commerciale commune, nous avons déjà atteint, en ce qui concerne la politique commerciale agricole, un degré de mise en commun dont les conséquences économiques et politiques sont considérables.

Dans le secteur industriel, nous sommes sans doute très en retard. Bien qu'une partie substantielle de la politique de l'économie externe de

.../...

ce secteur soit aussi de nature technique, il existe dans une partie de la Communauté une aversion très perceptible à l'égard de sa mise au plan communautaire parce qu'elle fait partie de la politique étrangère. Nous sommes donc directement confrontés avec des questions politiques de principe. Seules les relations multilatérales dans le domaine des droits de douane ont atteint jusqu'ici le degré de mise en commun prévu au Traité. Des propositions de la Commission sur les divers sujets sont en partie depuis longtemps soumises au Conseil. Comme le Conseil s'est expressément proposé le 11 mai de statuer prochainement sur ces propositions, nous pouvons espérer une certaine évolution dans ce domaine au moins pour l'avenir.

21. Un important succès a été enregistré durant la deuxième étape dans la politique de développement. Les négociations avec dix-huit Etats africains et malgache ont réussi et ont abouti à la conclusion d'une convention d'association entrée en vigueur en 1964 pour une durée de cinq ans. Elle a créé un cadre pour l'intensification du commerce, pour la propagation du savoir technique et pour l'aide financière au développement économique et social. Les enseignements retirés jusqu'ici de cette entreprise inédite sont, malgré maintes difficultés initiales, bons dans l'ensemble. Le groupe des associés s'enrichira prochainement - selon des modalités particulières - d'un nouveau membre africain, à savoir le Nigeria.

En outre la Commission a poursuivi les négociations en vue d'organiser les relations de la Communauté avec le Maroc et la Tunisie.

22. Voilà pour l'évolution de notre travail durant la deuxième étape et son état actuel. Comme déjà dit, la Commission juge prématuré de fixer concrètement dans le détail dès maintenant les centres de gravité de son travail pour la troisième étape. Quelques constatations sur les domaines qui se situeront prochainement au premier plan d'après la logique de l'état d'évolution actuel s'imposent cependant.

Présentement tout un ensemble de questions composé à la fois de mesures de la politique agricole commune et de décisions pour la poursuite de la négociation Kennedy est en attente au Conseil. Trois nouvelles organisations de marché et six prix communautaires pour des produits agricoles de base, et les offres agricoles de la Communauté pour la négociation Kennedy constituent les sujets principaux de cet ensemble. Au sein du Conseil une liaison a été établie entre ces décisions à venir et les négociations conclues le 11 mai, raison de plus pour tout faire pour qu'une décision rapide intervienne encore avant la pause de l'été.

Même si les questions de la négociation Kennedy en rapport avec ce deuxième groupe de sujets sont résolues, la négociation Kennedy continuera de nous occuper intensément, et cela notamment dans les dernières phases des négociations à Genève, que nous aborderons prochainement, espérons-le. Il en va de même pour la politique agricole. Les décisions prises le 11 mai et les autres décisions attendues pour les semaines prochaines tracent le cadre pour l'achèvement de la politique agricole commune. Pour appliquer les décisions du 11 mai, il y a encore un énorme travail à accomplir - on parle de plusieurs centaines de règlements - pour lequel nous espérons l'intense soutien de votre Haute Assemblée. Ce travail occupera encore en 1967 et 1968 une large place et retiendra toute notre énergie. Après cela encore la gestion courante de la politique agricole commune nous donnera de la besogne.

Il nous faudra aussi accorder une attention particulière à la circulation des marchandises dans le secteur industriel. L'achèvement de l'union douanière demeurera une oeuvre décousue si des progrès ne sont pas également réalisés dans l'harmonisation des législations et des administrations douanières. L'ensemble des multiples obstacles administratifs entravant la libre circulation des marchandises prend après l'achèvement de l'union douanière une importance particulière. Ce sont les résultats

des travaux dans ce domaine qui décideront si l'union douanière devient réellement ce qu'elle doit être, à savoir un marché intérieur sans entrave à la libre circulation des marchandises.

L'établissement de l'union douanière libérera alors, je l'espère, des énergies, pour porter aussi la suppression des frontières fiscales au-delà de ce qui est déjà acquis et améliorer en outre par un inlassable travail continu l'état peu satisfaisant de la réalisation des autres libertés, établissement et libre prestation des services.

L'union économique avec ses divers domaines est le deuxième grand sujet de notre travail. L'achèvement de l'union douanière et de l'union agricole nous donnera pour cela de nouvelles impulsions. La Commission saisira toute occasion de progresser dans les divers secteurs de l'union économique.

Dans le passé, la Commission a été sans cesse amenée à signaler qu'elle ne peut accomplir les tâches et les travaux qui lui ont été confiés que si elle possède pour ce faire un nombre suffisant de collaborateurs. Cette année encore, il faut que j'adresse cet appel aux instances budgétaires. En même temps, il faut que je signale ceci : si de nouveau il devait rester sans écho, il est possible d'affirmer dès maintenant que la responsabilité de l'accomplissement insuffisant de certaines tâches d'intégration n'incombe pas à la Commission.

23. Tel est mon rapport sur l'évolution et l'état de notre travail communautaire à la lumière de notre propre programme. Ce n'est pas à moi, mais à vous d'apprécier la qualité de ce qui vient de vous être communiqué. Mais il m'est tout de même permis de dire encore un mot sur le caractère de ce qui a été exposé. Si cette présentation est sobre, plus sobre que d'autres que j'ai eu l'honneur de vous faire au cours des années passées, il serait pourtant faux, il serait injuste, de n'y voir que le reflet de faits instrumentaux, purement techniques, faisant abstraction des buts élevés, des buts ultimes de notre travail d'unification européenne. A bien voir les choses, le travail de politique économique et

sociale communautaire assigné aux institutions européennes est le noyau indestructible de l'unification européenne actuelle, quoi que nos vifs espoirs inaffaiblis puissent y ajouter. Nous ne devrions pas croire que toutes les questions encore pendantes peuvent être tranchées aujourd'hui par des paroles. Elles le seront demain par des actes. Aujourd'hui faisons notre devoir d'un esprit réfléchi, avec sang-froid et résolument. Fidèles en cela à l'oeuvre à laquelle il n'y a quand même pas de solution de rechange.

Ce travail est garanti par le droit, par le caractère obligatoire de traités internationaux, par la concordance de puissants intérêts vitaux, par la commune conviction de nos peuples, car ce qui nous animait sur le Capitole à Rome au moment d'apposer nos noms au bas des traités demeure vrai :

- que notre monde rapetissé relève de nouvelles échelles géographiques,
- que sans une Europe vigoureuse, participant activement à la politique mondiale, ni l'Europe ni le monde ne peuvent vraiment prospérer,
- que le morcellement de l'Europe menace son mode de vie même,
- qu'elle n'a de chance d'être un partenaire indépendant, égal en droits des puissances mondiales que si elle réalise son unité,
- que le maintien obstiné du morcellement et des antagonismes internes ferait de nous les Balkans du monde, ce qui signifierait pour les autres, les grands, une invitation permanente à intervenir pour organiser l'espace européen, dans l'intérêt de leur propre sécurité.

Rien ne serait plus dangereux que de déprécier et d'éliminer l'économie et le social comme simplement "techniques". Non, la qualité de ce travail est, d'après l'assise initiale de notre effort communautaire la base solide pour l'unification complète, totale de l'Europe. La réalisation de l'unité économique n'est pas un but en soi, car, au plan de l'histoire, le point déterminant n'est pas que des intérêts matériels soient mieux satisfaits, mais que les Européens considèrent de plus en

plus l'organisation de leurs besoins collectifs comme une tâche commune et prennent donc l'habitude de mener à bien cette tâche en commun. L'intégration, c'est l'action. La collaboration est l'essence de la politique européenne, comme elle est l'essence de toute politique. Le grand Platon lui-même nous l'a appris par les termes impérissables dont il décrit l'art royal de former en croisant les caractères le meilleur des tissus comme étant le but de l'action politique.

---